

**Institut provincial d'Enseignement secondaire
de Hesbaye**

123, rue de Huy - 4300 WAREMME

PROJET D'ETABLISSEMENT

Année scolaire 2020/2021

Projet d'établissement

Introduction

1. Brève présentation

L'établissement est organisé sur trois sites.

Le site de la rue de Huy est le Centre des Sports, de Coiffure et du Nursing; celui de la rue de Sélys est le Centre de l'Hôtellerie et des Métiers de bouche; celui de Crisnée est le Centre de l'Economie et des Métiers de la Construction. Cette multiplicité est une richesse permettant aux étudiants de disposer d'un matériel de pointe et de sites aérés.

L'administration est divisée en trois grands secteurs : le service du personnel à Crisnée, l'économat à Waremme 2 et le secrétariat pédagogique à Waremme 1.

L'élève est inscrit à l'I.P.E.S. de HESBAYE. La Direction de l'établissement décide de ou des implantation(s) fréquentée(s) par une option ou une année d'une option en fonction de l'infrastructure, des regroupements nécessaires, de la cohérence de l'horaire et des exigences administratives.

L'établissement se réserve le droit d'organiser, en accord avec le Pouvoir Organisateur, les cours dans des infrastructures extérieures à l'établissement, notamment pour ce qui concerne les cours sportifs ou les cours techniques nécessitant un équipement spécifique.

Les déplacements éventuels entre Waremme et Crisnée sont assurés **gratuitement** par l'établissement et se font en car.

2. Missions de l'enseignement

Objectifs généraux – Décret-Missions 1997

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

3. Dates de l'élaboration du projet d'établissement et de l'avis (consultation) du conseil de participation.

Ce projet a été élaboré le 20 mai 2015 et a été soumis à l'approbation par le conseil de participation le 26 mai 2015.

A. Environnement et ouverture vers le monde

L'équipe éducative réalise et organise des actions concrètes permettant de créer une école en osmose avec sa région et ouverte sur le monde en lien avec le projet éducatif pédagogique de la Province de Liège.

Toutes les activités envisagées dans ce présent projet se feront dans le cadre des règlements provinciaux et avec l'accord du Pouvoir Organisateur.

L'école contribue aussi à la prise en compte et la réalisation des objectifs de développement durable dans l'exercice de ses missions d'enseignement et dans son fonctionnement interne.

1) Partenariats :

Les partenariats avec des établissements situés dans d'autres communautés linguistiques ou à l'étranger sont favorisés afin de :

- participer à la vie sociale européenne,
- permettre d'approcher d'autres cultures,
- être plus motivés pour l'apprentissage de langues étrangères,
- élargir le cercle des relations de nos élèves.

Des possibilités de participation à des concours, projets culturels, voyages, ... doivent également se concrétiser autant que possible dans le but de permettre une plus large ouverture sur le monde, sa diversité, sa richesse et permettre à nos élèves de développer des moyens propres d'expression.

Des stages à l'étranger ou partenariat avec les pays, régions ayant signé la Charte de collaboration avec la Province peuvent être organisés dans le cadre des cours dispensés à l'IPES de Hesbaye.

a) Partenariats avec des opérateurs de la vie sociale et culturelle :

L'équipe pédagogique de l'Institut reste attentive à toute initiative concernant les élèves et ayant trait à la sécurité, la convivialité et/ou la culture.

Sur le plan des relations avec les divers intervenants, l'Institut collabore étroitement avec les services suivants :

- pour la sécurité et la protection de l'élève : le CPAS, les services sociaux, les services de prévention, le SAJ, la police (sécurité routière...),
- pour la participation à la vie sociale : les instances, les institutions et associations communales et provinciales à caractère social et convivial,
- pour l'éveil à la culture et le développement de la personnalité : les groupements culturels (idéalement de la région)

Avec le CPAS de Waremme : nos étudiants de 5^o année coiffure accueillent des bénéficiaires du C.P.A.S qui, faute de moyens financiers, ne peuvent plus se rendre dans un salon de coiffure.

Avec le club de football de Waremme, des matchs amicaux sont organisés afin de permettre à nos élèves qui sont issus de différents clubs de jouer ensemble. Pour le club local, cela constitue une préparation aux matchs de championnat.

La Direction de l'établissement se réserve le droit de collaborer avec toute ASBL établie dans l'établissement afin de faciliter l'accès des élèves à des livres, manuels, syllabus et photocopies et autres supports modernes nécessaires au bon déroulement des cours.

La Direction de l'établissement servira d'intermédiaire avec ce type d'ASBL afin de signaler les cas d'élèves socialement défavorisés que ces ASBL pourraient aider. Elle sollicite dans ces cas l'aide du PSE et du C.P.M.S.

b) Partenariats avec d'autres écoles :

1. Avec le Lycée Condorcet d'Arcachon pour permettre à nos élèves de 5^{ème} et 6^{ème} de la section technique de qualification d'hôtellerie et restauration d'effectuer leur stage de 4 semaines dans différentes maisons renommées d'Arcachon. Ce projet a été réalisé cette année dans le cadre du projet ERASMUS+

2. Avec l'école d'enseignement spécialisé « l'Envol » de Flémalle. Nous accueillons des jeunes de cette école dans notre salon de coiffure. Cette expérience profite aux élèves des deux établissements. Chacun apprend de l'autre. En effet, nos élèves apprennent à gérer un public différent et à développer des relations humaines qui leur permettent de se développer eux-mêmes. Elle profite également aux élèves de l'Envol car, tous n'ont pas la chance de pouvoir s'offrir un moment comme celui-là. De plus, pour certains, être confronté à une personne extérieure à leur « monde », leur donne la possibilité de s'ouvrir et de prendre confiance en eux.

c) Partenariats avec les acteurs de la vie économique :

- Visites d'entreprises :

Elles sont organisées dans le but d'introduire ou d'illustrer la matière des cours et sont utilisées comme motivation pour développer le projet de carrière professionnelle de l'élève-acteur de son apprentissage.

- Stages en entreprise :

Ils constituent un plus pour l'élève, qui entre ainsi en contact avec le monde du travail.

Ces stages font l'objet :

1^o d'une préparation en classe,

2^o d'un suivi et de l'assistance des professeurs responsables, pendant le déroulement du stage,

3^o d'une mise au point concernant l'évaluation du maître de stage.

L'élève peut analyser cette expérience dans le cadre des cours de l'option et évaluer le bénéfice qu'il en a retiré.

d) Rencontre des milieux professionnels :

Les contacts avec les milieux professionnels s'officialisent lors des stages et de la préparation des épreuves de qualification mais ils sont également privilégiés :

- lors des visites en entreprises
- à l'occasion des prestations d'élèves à l'extérieur
- par l'accueil de personnes ressources à l'Institut
- par la participation à des stages à l'étranger dans le cadre d'ERASMUS +
- lors de l'organisation de conférences, de séminaires, etc.

e) Organisation d'activités extrascolaires :

La participation à des tournois sportifs est encouragée par des professeurs d'éducation physique dans le but de resserrer les liens entre élèves et de stimuler une saine émulation.

Des manifestations conviviales favorisent et développent un climat et un esprit d'école. Ces activités sont organisées avec le soutien de l'A.S.B.L. de l'Institut ; elles permettent de contribuer au financement de certains projets d'élèves ou de travailler à la promotion de l'établissement.

Des voyages et excursions à caractère culturel se déroulent également à la demande de la Direction, à l'initiative d'enseignants volontaires ou d'élèves.

Des classes de dépaysement pourront être organisées tout au long de l'année scolaire.

2. Gestion de la qualité et respect de l'environnement :

Les agents techniques ont le souci de maintenir un environnement rural.

La problématique des déchets est soumise à la réflexion de chaque membre du personnel suivant les nouvelles directives provinciales.

3. Liaison primaire-secondaire :

La liaison primaire-secondaire est favorisée au moyen de journées « portes ouvertes » voire de « mini village » auxquelles les instituteurs et les élèves de sixième primaire sont invités. Des visites d'élèves et/ou d'instituteurs d'écoles fondamentales sont programmées en collaboration avec les directions de ces écoles. Des groupes d'étudiants, futurs enseignants, peuvent être invités à découvrir nos sections qualifiantes afin d'informer leurs futurs élèves.

A Crisnée, la collaboration avec l'école fondamentale de la Communauté française est concrétisée, notamment par la mise à disposition du réfectoire et des cuisines de l'école, par des invitations lancées au personnel et élèves de l'école primaire lors des activités programmées sur le site.

B. Organisation et actions pédagogiques

1) Organisation pédagogique par degré

L'école se réfère aux directives des socles de compétences édités par la CFWB pour le premier degré.

Aux deuxième et troisième degrés, ce sont les compétences terminales qui servent de référence.

a) Le 1er degré :

- Commun

Le 1er degré commun est constitué d'un seul cycle de 2 années scolaires. Chaque étape comprend 3 périodes. Toutefois, en première année, un premier conseil de classe aura lieu avant le 15 octobre en vue d'établir un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) pour les élèves qui en ont besoin.

Au terme de la deuxième année, si l'élève ne maîtrise pas les compétences de base, il peut suivre une année supplémentaire (2S) en vue d'obtenir le Certificat d'Etude du premier degré (CE1D.)

- Différencié

Le 1er degré différencié est organisé à l'intention de l'élève qui n'a pas obtenu son Certificat d'Etudes de Base (CEB) en fin de sixième primaire. Il vise, prioritairement et le plus rapidement possible, l'acquisition des compétences attendues à 12 ans c'est-à-dire, l'obtention du CEB.

Présentation du PAC et du PIA

➤ **PIA :**

Objectifs :

- Comblent les lacunes constatées
- Aider l'élève à s'approprier des stratégies d'apprentissage plus efficaces

Il est destiné à baliser un parcours scolaire temporairement différent et ciblé sur une ou plusieurs difficultés spécifiques.

La démarche du PIA se base sur des observations et des constats de difficultés qu'il convient de dépasser et des ressources de l'élève. Dans le PIA, il s'agit de cibler des apprentissages spécifiques en activant une ou plusieurs mesures organisationnelles / pédagogiques de soutien. Ces mesures doivent être construites et répertoriées.

Cette démarche est réflexive et souple dans la mesure où elle induit une analyse des effets des dispositifs employés en vue d'une éventuelle adaptation.

Le PIA est élaboré par le Conseil de classe à l'intention de tout élève du 1er degré qui connaîtrait des difficultés dans l'acquisition des compétences attendues.

La démarche du PIA est simple à conceptualiser : observation – analyse – action – évaluation – ajustement.

Au-delà d'une fonction pédagogique liée à l'apprentissage, le PIA peut également être employé en lien avec la construction d'un projet de parcours scolaire.

➤ **PAC :**

C'est un plan d'actions collectives rédigé par l'équipe éducative et le CPMS.

Contenu du PAC :

- Identifie ses objectifs
- Décrit les actions et dispositifs à mettre en œuvre
- Identifie les ressources mobilisables pour sa mise en œuvre
- Définit des critères d'évaluation interne de sa mise en œuvre

Le PAC répertorie toutes les actions qui peuvent être mises en œuvre au travers d'un PIA, ainsi que toutes les ressources mobilisables dans l'école pour le soutien des élèves. Il nécessite une attention particulière dans la mesure où une bonne partie des actions pédagogiques qui peuvent être mises en place dans le PIA dépend de lui.

PAC :		Plan d'actions collectives		spécifique au 1er degré	
Objectifs	Actions et dispositifs à mettre en œuvre	Ressources mobilisables	Critères d'évaluation interne de sa mise en œuvre		
Obtenir le CE1D Lutter contre l'échec scolaire	Remédiations PIA	Ecole de devoirs internes Enseignants, équipe éducative,... Collaboration avec la HEPL (logopèdes)	Statistiques : Taux de réussite au 1er degré, taux de réussite du PIA,		
Lutter contre le décrochage scolaire, l'absentéisme, la violence	Accompagnement des élèves dans l'émergence d'un projet de vie	Enseignants, équipe éducative,..., PMS,	"		
	Actions collectives AO	Visites d'entreprises, CTA, centre de compétences, ...			
		Stages			
		PMS PAR			
Lutter contre l'exclusion	Suivi de guidance individuelle	PMS Collaboration avec les AMO, SAS, etc. (nombre de places très limité...)	"		
	Améliorer le bien-être Améliorer l'espace de vie, de travail, ... (locaux) Améliorer les conditions de travail (matériel didactique, pédagogique)	PMS et PSE			
		Service de médiation scolaire			
		Actions spécifiques développées au sein de l'école : ex: réussir ensemble, voir PGAED...			
		Formation continuées des enseignants Lien avec les parents			

- Approche Orientante :

Projets mis en place

Durant leurs études, les élèves du premier degré se posent très souvent des questions sur leur orientation professionnelle future. Il est donc important que l'équipe pédagogique puisse les aider à s'orienter.

C'est pourquoi des ateliers ludiques et pédagogiques leur ouvrant les portes des différentes sections de l'école seront organisés dès le mois de mai 2015

Ces ateliers auront pour but de favoriser les échanges avec des professionnels des métiers tels que la boulangerie-pâtisserie, la boucherie, la menuiserie mais aussi de découvrir des sections telles que la « Gestion ».

Des tablettes numériques seront mises à disposition. Ainsi, chaque élève pourra prendre des photos ou réaliser de petits reportages filmés qu'il intégrera à ses écrits (aidé par des enseignants attachés spécifiquement au projet « Approche Orientante »). Le but étant de constituer le portfolio complet retraçant les visites, les rencontres et reprenant les impressions et commentaires personnels de chacun, le choix de l'orientation au 2e degré sera fait dans la mesure du possible en connaissance de cause.

Choix de l'orientation en fin de 2e année du secondaire

Les élèves de deuxième année et leurs parents sont informés des divers choix possibles à la fin de la deuxième année scolaire en collaboration avec le C.P.M.S. dans le cadre de l'approche orientante.

Les parents qui le souhaitent peuvent visiter les sites de l'école sur rendez-vous.

Pour faciliter leur orientation, les élèves du 1er degré seront également invités à participer au mini-village (journée de présentation des métiers techniques destinée initialement aux élèves de 5e et/ou 6e primaire).

A l'issue du troisième conseil de classe, les parents des élèves du premier degré qui apparaissent en difficulté, sont invités à un entretien avec la direction afin d'envisager l'avenir de leur enfant.

b) Le 2e degré :

- de Transition et de qualification

Le 2e degré est constitué d'un cycle de deux années scolaires (les 3e et 4e années). Chaque étape comprend trois périodes. Le 2ème degré du qualifiant est un degré d'orientation.

c) Le 3e degré :

- de Transition

Le troisième degré de l'enseignement de transition est constitué d'un cycle de 2 années scolaires (les 5e et 6e années). Chaque étape comprend trois périodes.

- de Qualification

Le troisième degré de l'enseignement de qualification est constitué d'un cycle de 2 années (les 5e et 6e années) suivi éventuellement d'une 7^e année qualifiante ou complémentaire. Chaque étape comprend trois périodes.

Les 7^o professionnelles permettent aux élèves d'obtenir le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), la gestion et l'accès à la profession.

- EAC

Au 3e degré, les épreuves de qualifications résultent du découpage du Profil de formation en Ensembles Articulés de Compétences (EAC) professionnellement significatifs et définis de commun accord par l'ensemble des professeurs de l'OBG. Une forme de modularisation de l'apprentissage, une nouvelle manière d'accéder à la certification étape par étape.

- CPU

La section concernée est la « Coiffure »

La CPU veut considérer le 3e degré de l'enseignement qualifiant comme un tout, une formation complète menant à un métier bien défini, que l'élève parcourt en validant progressivement ses acquis et en étant certifié sur le résultat final.

La CPU cherche à développer l'approche métier ; à renforcer l'attractivité et la qualité ; et à travailler l'identité du qualifiant et développer sa culture. Il s'agit de moderniser l'enseignement qualifiant pour répondre aux nouveaux défis : mobilité, dynamisme, éducation et formation tout au long de la vie, exigence, émancipation, etc.

Il s'agit de proposer une structure d'enseignement à la fois plus exigeante dans ses finalités et plus souple dans son organisation : le découpage en unités d'acquis d'apprentissage - UAA. Une forme de modularisation de l'apprentissage, une nouvelle manière d'accéder à la certification étape par étape.

En CPU, le 3e degré commun est constitué d'un seul cycle de 2 années scolaires. Chaque étape correspond à une UAA – unités d'acquis d'apprentissage.

Au terme de la sixième année, si l'élève n'a pas validé toutes ses UAA, des remédiations lui seront proposées afin qu'il puisse achever sa formation et obtenir sa qualification.

Après chaque UAA, un temps de remédiation est prévu pour retravailler les compétences non atteintes.

2. Les stages

Pour rappel, les stages sont rendus obligatoires :

- a) pour les options de base groupées reposant sur un profil de certification, approuvées par le Gouvernement ;
- b) pour les options de base groupées ne reposant pas encore sur un profil de certification, déterminées par le Gouvernement ;
- c) par l'établissement scolaire dans le cadre de son projet d'établissement, pour les options de base groupées non visées dans les points a et b.
- d) Tout stage en entreprise fait l'objet d'une convention de stage.

Le stage fait partie intégrante de la formation de l'élève, il intervient dans le processus d'évaluation aussi. Les grilles des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) seront utilisées par les professeurs pour l'évaluation. Les modalités de suivi et d'évaluation des stages sont insérées dans le règlement des études.

Le certificat de qualification ne peut pas être délivré aux élèves qui n'ont pas effectué leurs stages (et qui n'ont pas pu bénéficier d'une dispense).

Les stages peuvent se dérouler de diverses manières :

- a) ils peuvent être intégrés à la grille horaire et se dérouler alors de manière hebdomadaire comme dans les sections d'aspirante en nursing ;
- b) les cours peuvent être suspendus afin de réaliser le stage comme c'est le cas pour les sections relatives aux métiers de la construction et les sections de métiers de bouche ainsi que les techniciens en comptabilité et les animateurs socio-sportifs. Ce stage aura une durée minimale de 4 semaines sur le degré ou sur l'année dans le cas d'une 7ème ;

Tout stagiaire doit être muni des documents légaux :

- 1. Un document explicatif sur la présentation aux milieux professionnels sur :
 - a. Les types de stage
 - b. Les attentes de l'enseignement
- 2. Une Convention fixant droits et devoirs des parties : Convention de stages en entreprise dans le cadre de la formation qualifiante « Stage du type 2 et 3 » (Voir document « attaché »)
 - a. Modèle de convention est fixé par le PO
 - b. Fruit d'une relation tripartite :
 - Établissement
 - Milieu professionnel
 - Élève (et les parents si l'élève est mineur)
- 3. Un Carnet de stage obligatoire servant de lien entre les parties.
 - a. Il comporte :
 - Un exemplaire de la convention
 - Type de stage
 - Définition des objectifs par compétences.
 - Calendrier et horaire du stage
 - Les modalités d'évaluation par compétences en rapport avec les grilles des EAC. (Voir document « attaché » exemple pour hôtellerie)

- Les engagements du milieu professionnel
- b. L'élève y note ses activités et apprentissages, les heures de prestations
- c. Le carnet est supervisé par le maître de stage :
 - Il le paraphe à chaque passage de minimum 1 fois par semaine.
 - Il contrôle le respect de la convention et de la progression des apprentissages suivant les critères et indicateurs de compétences.
 - Le milieu professionnel, et principalement le « tuteur » y consigne des éléments d'évaluation en respectant les grilles (EAC) en fin du document.

Présentation des sections pour lesquelles les élèves doivent réaliser un stage :

Section	Année d'études	Type de stage	Durée min. et max.	Organisation / grille-horaire
Coiffure - CPU	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	3	6 semaines	Bloc
Animateur socio-sportif	7 ^{ème}	3	4 semaines	Bloc
Menuisier	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	3		Bloc
Charpentier	7 ^{ème}	3		Bloc
Comptable	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	3		Bloc
Cuisinier de collectivité	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	3	4 semaines	Bloc
Hôtelier restaurateur	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	3		Bloc
Traiteur organisateur de banquet	7 ^{ème}	3		Bloc
Boucher-charcutier	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	3		Bloc
Boulangier-pâtissier	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	3		Bloc
Patron Boulangier-pâtissier	7 ^{ème}	3		bloc

La recherche du lieu de stage est d'abord une tâche qui incombe dans un premier temps à l'élève, ensuite au maître de stage. Le maître de stage et la Direction de l'établissement se réservent le droit de refuser un lieu de stage. L'établissement peut organiser des stages à l'étranger voire dans l'EUREGIO. Dans ce cas, l'établissement se réserve le droit de choisir les lieux de stage.

3. L'évaluation et les épreuves de qualification :

a) Caractéristiques des épreuves de qualification :

Elles attestent la maîtrise de toutes les compétences à maîtriser du profil de formation. Elles sont obligatoires. Les élèves doivent les présenter toutes pour être délibérés et les réussir pour obtenir le Certificat de qualification

b) Composition et fonctionnement du jury de qualification :

Le Jury est présidé par le chef d'établissement ou son délégué. Il est composé des professeurs de l'OBG, des professeurs de cours généraux concernés par l'OBG et par des représentants des milieux professionnels exerçant la profession dans laquelle la qualification doit être sanctionnée.

Les épreuves de qualification se déroulent en présence d'un Jury de qualification. Celui-ci est souverain pour sa décision.

c) Les rapports de stage :

A la fin de chaque stage, l'élève doit rédiger un rapport sur le travail effectué sur le terrain. Ce rapport sera réalisé selon les directives données par le professeur référent et sera rendu à la date fixée par ce dernier.

d) Le dossier d'apprentissage des cours de l'OGB :

Chaque élève élabore son dossier d'apprentissage dès le début de l'année. Ce dossier rassemble les travaux évalués dans une perspective formative : les exercices réalisés, les devoirs, les résultats de recherches, les récapitulatifs de savoirs...

e) Le portfolio

Le portfolio de chaque élève, commun au degré, conserve tous les documents nécessaires à l'attribution du Certificat de qualification :

- Les évaluations certificatives
- Le schéma de passation des épreuves de qualification
- Les grilles critériées des différentes épreuves
- Les résultats des remédiations
- Les rapports de stage
- Les traces de travaux réalisés dans le cadre de la qualification

f) Le bulletin

Les élèves reçoivent trois fois par an (à chaque fin de période : novembre, mars et juin) un bulletin reprenant les cotes obtenues dans les cours de la formation commune ainsi que l'appréciation obtenue lors de l'épreuve de qualification.

Le bulletin reprend également les points obtenus lors des examens de Noël ainsi que de Juin. Les parents y trouveront la décision finale prise lors du conseil de classe de fin d'année scolaire.

d) L'orientation aux 2e et 3e degrés

Le conseil de classe en collaboration avec le C.P.M.S. participe à l'orientation des élèves et informe des passerelles entre orientations et/ou formes d'étude; les élèves et leurs parents sont informés des suggestions du conseil de classe soit par les titulaires des sections concernées, soit par la direction de l'établissement. Une information à ce sujet a lieu au cours des réunions de parents; une réunion spéciale consacrée au sujet peut être organisée. Les élèves sont alors informés des filières du supérieur.

Des activités de maturation de choix peuvent être organisées :

- a) par la visite de salons où les diverses écoles supérieures sont représentées ;
- b) par l'invitation à l'établissement de représentants des établissements supérieurs ;
- c) par la visite d'écoles supérieures, notamment lors d'activités d'accueil des Rhétoriciens
- d) par des journée(s) d'immersion dans le métier envisagé.

3) Aménagement de l'horaire hebdomadaire

L'horaire hebdomadaire peut être aménagé afin d'organiser des séquences de travail mieux en rapport et le plus en adéquation possible avec les rythmes de travail relatifs à une profession, dans les sections professionnelles et techniques (par exemple les cours de chocolaterie).

Un horaire spécial peut être mis sur pied au cas où des élèves et/ou des professeurs participeraient à une manifestation, exposition ou visite à l'extérieur de l'établissement. Il en est de même lors des stages.

Les périodes de cours peuvent être regroupées de telle sorte qu'un cours puisse être donné à une périodicité non hebdomadaire (exemple : un cours à une période/semaine peut être transformé en une séquence de 4 périodes donnée toutes les 4 semaines).

Les professeurs dont les cours sont suspendus en raison de manifestations, expositions, visites ou stages de leurs élèves, remplacent en priorité leurs collègues présents aux susdites manifestations.

Les professeurs qui ne peuvent assurer personnellement leurs cours auront à cœur de fournir du travail à leurs élèves restant à l'établissement.

Dans le cadre de l'horaire hebdomadaire, des temps neutres pourront être aménagés afin notamment de permettre un enseignement personnalisé, dont l'objectif est de remédier aux lacunes constatées. Pendant ces temps neutres, aucune matière nouvelle ne sera abordée.

Les élèves du premier degré pourront participer à des activités socioculturelles ou sportives organisées en parallèle avec les conseils de classe.

4) Modulation de la répartition horaire

La répartition des volumes hebdomadaires peut être modifiée à l'occasion de l'organisation de conférences, de manifestations ou de compétitions sportives auxquelles participe l'ensemble de l'école.

Dans le cadre des accords pris avec les fédérations sportives, les cours sportifs (des sections sport-études) se donnent de préférence en matinée.

5) L'évaluation

L'établissement peut organiser des examens oraux. Lors d'une telle épreuve deux enseignants doivent toujours être présents. Un horaire officiel doit être communiqué par le professeur tant à la Direction qu'aux élèves.

Dans les sections de qualification, le certificat de qualification est décerné en respectant les règles édictées par le Pouvoir Organisateur – Ex. : E.A.C., C.P.U.

6) Aménagements raisonnables pour les élèves présentant des besoins spécifiques

Conformément au décret¹ relatif à l'accueil, l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques², notre établissement met en œuvre une procédure permettant à tout élève présentant un ou des besoin(s) spécifique(s) de bénéficier d'aménagements raisonnables³.

Les aménagements raisonnables peuvent être matériels, organisationnels ou pédagogiques. Ils sont mis en place au profit des élèves présentant des besoins spécifiques attestés par un diagnostic daté de moins d'un an posé par un ou des spécialiste(s). Ces aménagements font l'objet d'une concertation entre les acteurs concernés (parents, direction, CPMS). Ils sont consignés dans un document transmis à tous les professeurs de l'élève.

Les aménagements et interventions pédagogiques font l'objet d'un plan individualisé d'apprentissage selon les mêmes modalités que celles définies par l'article 7bis du décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1er degré de l'enseignement secondaire.

La question des aménagements raisonnables est abordée lors des réunions du conseil de classe. En outre, deux réunions spécifiques sont, à minima, organisées à des moments-clés du parcours scolaire afin de discuter des besoins spécifiques au sein de l'établissement et de leur accompagnement. Ces réunions rassemblent le chef d'établissement, les enseignants, ainsi que le Centre PMS et l'éducateur. Des experts externes peuvent y être conviés.

¹ Entré en vigueur le 1^{er} septembre 2018

² Besoins résultant d'une particularité, d'un trouble, d'une situation permanents ou semi-permanents d'ordre psychologique, mental, physique, psycho-affectif faisant obstacle au projet d'apprentissage et requérant, au sein de l'école, un soutien supplémentaire pour permettre à l'élève de poursuivre de manière régulière et harmonieuse son parcours scolaire dans l'enseignement ordinaire, fondamental ou secondaire.

³ Mesures appropriées, prises en fonction des besoins dans une situation concrète, afin de permettre à une personne présentant des besoins spécifiques d'accéder, de participer et de progresser dans son parcours scolaire, sauf si ces mesures imposent à l'égard de l'établissement qui doit les adopter une charge disproportionnée.

7) Intégration des élèves en situation de handicap

La proposition d'intégration se fait auprès du chef d'établissement d'enseignement spécialisé qui consulte toutes les parties intervenantes (CPMS, responsables légaux de l'élève, établissement d'enseignement ordinaire). Après avis favorable, un protocole d'intégration est signé par les parties. Celui-ci comporte notamment :

- une synthèse du dossier de l'élève,
- les objectifs de l'intégration,
- le dispositif de relation, de concertation et de collaboration entre les équipes éducatives,
- les modalités pratiques de l'accompagnement paramédical (logopède, psychologue,...),
- les modalités d'évaluation interne.

Ce protocole est conservé dans l'établissement d'enseignement spécialisé et une copie est également conservée dans l'établissement d'enseignement ordinaire. Des réunions trimestrielles ont lieu entre les acteurs de l'intégration.

C. Communication famille/école

1) A l'inscription :

Les parents doivent reconnaître avoir pris connaissance du ROI et du RGE.

2) Le Journal de classe reste l'outil privilégié de communication avec les parents

En particulier pour les élèves mineurs, la volonté du corps enseignant est d'entretenir un partenariat avec les parents ou avec la/les personne(s) responsable(s), puisque, légalement, ils sont les premiers concernés par l'éducation de leurs enfants.

Le but est de soutenir et d'encadrer l'élève au mieux et de rendre les parents (personnes responsables) partie prenante du processus éducatif de l'élève.

Les parents sont informés par le bulletin de l'évaluation du travail de l'élève à la fin des 3 périodes de l'année.

En complément des informations transmises dans le bulletin, les points des épreuves, bilans, devoirs et attitude face au travail relatifs à chaque cours sont indiqués dans le bulletin d'information et d'évaluation formative (journal de classe). De même, les remarques concernant le respect de l'élève face au règlement scolaire, au respect des autres, à son autonomie et sur toute information relative à la vie scolaire sont notées dans ce document, qui constitue ainsi un lien privilégié entre l'Institut et la famille. Il est soumis à la signature des parents et responsables au moins une fois par semaine.

Une éducation conjointe (par l'école et la famille) est indispensable pour faire de nos élèves des citoyens et des enfants acteurs de leurs apprentissages.

3) PIA (1er degré)

4) Réunions de parents

Les parents et responsables sont invités trois fois par an (à la fin des 1e, 2e et 3e périodes) à rencontrer les enseignants. Ils sont en outre convoqués en vue de résoudre tout problème urgent et sont reçus dès qu'ils le souhaitent, de préférence sur rendez-vous (Secrétariat de Direction : 019696606)

Pour les parents des élèves de 1ère année, une réunion est organisée dans le courant du mois d'octobre pour faire un premier bilan de la situation de l'élève.

5) Conseil de Participation

Tout parent (personne responsable) peut demander à faire partie du conseil de participation. Il y est le bienvenu.

Des communications internes et externes relatives aux divers événements marquants de la vie de l'Institut sont transmises.

Les parents seront également informés par voie de lettre si nécessaire.

Toute information générale aux élèves est transmise par les éducateurs et/ou les titulaires de classe.

Toute information ou consigne d'intérêt général au personnel enseignant est communiquée dans les registres d'ordre présents dans les trois salles des professeurs.

Toute information ou consigne particulière est transmise aux intéressés dans leur casier, en cas d'urgence par téléphone, en cas d'absence par courrier à domicile.

Des tableaux proches des pointeuses informent le personnel ouvrier et administratif.

L'organisation de la semaine de rentrée inclut la prise de connaissance des règlements de manière à établir un contrat de vie en commun.

Pour établir un contrat de vie en commun, l'école s'attachera à prolonger l'attitude communicative, afin d'établir des liens favorisant les comportements nécessaires à l'apprentissage visé par les programmes, ainsi que l'information relative aux objectifs et modalités de l'évaluation certificative.

L'école encourage les professeurs à se former à la gestion des conflits, ainsi qu'à toute matière pouvant améliorer la vie en société à l'école.

Missions :

Débattre du projet d'établissement (de l'amender et de le compléter)

De le proposer à l'approbation du PO

Évaluer périodiquement sa mise en œuvre

Proposer des adaptations

Remettre un avis sur le rapport d'activités (dans ce cadre, faire des propositions d'adaptation du projet d'établissement)

Mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année

Étudier et proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité pour le paiement des frais

Étudier et proposer des actions de soutien et d'accompagnement à l'attention des élèves inscrits (sur base de l'indice socioéconomique)

Le Conseil de participation tend à rendre ses avis par consensus.

Les membres élus comprennent :

- Les représentants du personnel enseignant, auxiliaire d'éducation, psychologique, social et paramédical
- Les représentants de parents ou les personnes investies de l'autorité parentale
- Les représentants des élèves
- Un représentant du personnel ouvrier et administratif

D. Divers

1) Multimédia et audiovisuel

L'école dispose de laboratoires informatiques; l'établissement s'engage à faciliter son utilisation par l'achat de tableaux interactifs, de CD-rom et l'utilisation d'internet; cet outil sera privilégié, notamment dans des séances de recherche.

L'école, avec l'aide de membres du personnel ayant acquis une formation relative à l'informatique, participe à des échanges thématiques, à l'utilisation de banque d'outils pédagogiques des serveurs pédagogiques.

Des cybermédias ou cyberclasses sont aménagés sur les 3 sites; ils sont mis à la disposition des élèves afin de faciliter l'apprentissage aux nouvelles technologies.

L'école demande à ses professeurs de se former aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

2) Activités socio-culturelles et sportives

Des activités socioculturelles et sportives seront mises sur pied. Elles se dérouleront notamment à partir de l'infrastructure existante, à savoir la salle de spectacles de 385 places ou les terrains de sports occupés par l'Institut.

Les activités culturelles comprennent notamment des activités théâtrales et musicales qui peuvent mener à l'élaboration d'un spectacle en fin d'année.

3) Formation du personnel

Toute formation demandée par un membre du personnel devra être en rapport avec les matières enseignées et/ou le projet d'établissement.

4) Internat

Un internat agréable dont l'organisation doit s'inspirer des principes de convivialité du présent projet, du respect et l'intégrité des personnes, peut accueillir tout étudiant ou étudiante qui le souhaite ou qui est dans la nécessité d'y séjourner dans les limites fixées par la disponibilité de l'internat et dans le respect des normes de sécurité.

5) Examen médical pour les sports études

Plaçant au centre de ses préoccupations, l'épanouissement personnel ainsi que la santé de chaque élève, la Province de Liège, au travers de l'Institut provincial Ernest Malvoz, procède, gratuitement, à un examen médical de non contre-indication à la pratique sportive en faveur des élèves inscrits dans une section sports-études.

L'ensemble des élèves de la ou des section(s) concernée(s) peuvent ainsi bénéficier d'un examen médical complet. Le Pass-Sport mis en place par la Province de Liège constitue ainsi une garantie supplémentaire dans l'exercice de la pratique sportive.

6) Éducation à la santé

L'établissement scolaire favorise toute initiative en matière d'éducation à la santé, notamment par l'organisation du petit déjeuner "malin".

Les restaurants scolaires participent à cette éducation dans la confection des repas chauds. De même, les professeurs d'hygiène et de métiers de bouche participent à cette éducation.

Des animations en collaboration avec le PSE et le CPMS sont mises en place.

7) Climat scolaire

Les changements de la société civile, l'évolution des mentalités, les préoccupations du monde en général diffusent inéluctablement au sein des établissements. Le rôle et les missions de l'école ont été adaptés et continuent à évoluer pour permettre l'équilibre entre les attentes de la population, les besoins des entreprises et de la société et les moyens mis en œuvre pour y parvenir au sein de l'institution scolaire.

Nous vivons un changement de paradigme, et tout changement implique une modification de rôles d'acteurs et de moyens. La prise de conscience de l'influence du climat scolaire sur l'efficacité de l'enseignement en est un bel exemple. « Le climat scolaire concerne toute la communauté éducative. Il renvoie à l'analyse du contexte d'apprentissages et de vie, et à la construction du bien vivre, du bien être pour les élèves, et pour les personnels dans l'établissement ».

En d'autres termes, les résultats attendus d'un climat scolaire positif sont :

- l'amélioration des résultats scolaires,
- l'amélioration du bien-être des élèves et des adultes,
- la diminution notable du harcèlement,
- la diminution des problèmes de discipline,
- la diminution des inégalités scolaires,
- une plus grande stabilité des équipes,
- une baisse de l'absentéisme et du décrochage scolaire
- une meilleure orientation.

À l'énumération qui précède, et aux espoirs qu'elle génère, notre établissement ne peut passer à côté d'une telle opportunité.

Nous avons donc décidé de mettre en œuvre un projet de coéducation, par le biais d'espaces de parole régulés.

Pour ce faire, des éducateurs et des professeurs volontaires seront formés et accompagnés par l'équipe de Réussir-Ensemble, du Centre des méthodes pédagogiques, et en seconde ligne par le département des sciences de la Famille des professeurs Willy Lahaye et Bruno Humbeeck de l'U. Mons.

La coéducation est la conjonction des efforts des parents et des enseignants en vue de favoriser ensemble l'épanouissement de l'enfant, au sein de l'école, chacun restant dans le rôle, la fonction, le domaine et les statuts éducatifs qui lui sont réservés.

Un espace de parole régulé est un espace où les élèves peuvent s'exprimer librement sans contrainte et sous le couvert d'une gestion de la parole par un adulte. Il doit obéir à 5 règles fondamentales et incontournables :

- Une émotion se dit et ne se contredit pas
- L'adulte et uniquement lui donne et reprend la parole
- On ne nomme pas, on ne désigne pas et on n'accuse pas
- L'adulte fait appel aux ressources du groupe pour trouver une solution
- L'adulte assure la permanence, la stabilité et la récurrence de l'espace de parole

Les espaces de parole régulés mobilisent les ressources des élèves, de la compréhension à la recherche de solutions en passant par l'élaboration de stratégies groupales et la verbalisation. Ils changent également les interventions des adultes qui s'appuient sur les solutions proposées par le groupe plutôt que celles qui viendraient d'eux, et enfin instaurent un dialogue de tous.

Les élèves y apprennent à exprimer leurs émotions et sentiments et développent ainsi leur intelligence émotionnelle et leur empathie.

La mise en œuvre du projet de coéducation dans son intégralité a montré son efficacité sur les points évoqués plus haut, et notamment sur le harcèlement et même sur le cyberharcèlement

moyennant une adaptation supplémentaire. Son influence sur le climat scolaire est largement démontrée.

Concrètement, les espaces de paroles régulés seront mis en place dès l'année scolaire 2017-2018 au sein de notre établissement. Les adultes animateurs de ces espaces seront des éducateurs et des professeurs volontaires, sensibilisés et formés à cet effet. Ils seront organisés régulièrement aux premier et deuxième degrés, en fonction des besoins au troisième degré.

Dans un temps ultérieur, l'efficacité et la pertinence de l'outil pourraient impliquer un développement complémentaire d'actions de coéducation, par exemple les conseils de discipline, la révision du ROI et la régulation des espaces.

Groupe d'écouterants entre pairs : « Quand les jeunes s'écouternt, ça leur parle ! »

Notre préoccupation première étant le bien-être des élèves et leur sécurité, notre établissement a décidé de répondre un appel à projets concernant la lutte contre le harcèlement scolaire. Fin août 2019, nous nous sommes vu décerner, par la Fédération Wallonie Bruxelles, un subside afin d'effectuer une formation permettant de développer au sein de l'école une cellule d'écoute.

Dans ce cadre, un groupe de 8 adultes, actifs au sein de l'établissement ainsi que 12 élèves (répartis en fonction de la motivation, du sexe et de l'implantation où ils suivent les cours) a été mis en place pour participer à 4 journées de formation, réparties sur une année scolaire, au sein du site de Waremme 1.

L'engagement volontaire des élèves était la condition première pour participer à ce dispositif. Cela suppose initialement une motivation altruiste de la part des « élèves-médiateurs » qui pourront transmettre ces valeurs aux « élèves-écouternts ».

Au niveau des objectifs pédagogiques, les écouterants en herbe seront amenés à :

- Cerner les contours du mandat de l'écouterant
- Expérimenter les postures et les gestes d'une écoute efficace
- Apprendre quelques techniques de décodage du langage non verbal
- S'exercer à la reformation : être à l'écoute de ce qui se dit
- Pratiquer l'écoute active/empathique : être à l'écoute de ce qui se dit et de ce qui se vit

Un projet que nous souhaitons bien développer dans les années à venir.